

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice 19

Présents 16

Votants 19

Date de convocation

07/06/2024

Date d'affichage

07/06/2024

Objet : Création d'un
poste d'Adjoint
Administratif à temps
partiel.

Délibération n° 2024DEL20
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance publique du 12 juin 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes BAYLE, BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, FOURGEAUD, GUITARD, MORNETAS, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE
Nicole DUPIN procuration donnée à Martine FOURGEAUD
Laure FERNANDES procuration donnée à Maryvonne COMES
Stéphane PECHER a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet : 24h30, Ce poste est créé à compter du 01 aout 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier le tableau des emplois à compter du 01/08/2024,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- Autorise M. le Maire, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Délibération approuvée à l'unanimité

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le
Et la publication le



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

